

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## 7 juin 2023 à 18h - B!B de Dunkerque

### Ordre du jour

1. Mot d'accueil de la Présidente.....	1
2. Présentation du rapport d'activités ABF 2022.....	1
3. Approbation du rapport d'activités ABF 2022.....	4
4. Présentation des comptes, bilan et rapport financier ABF 2022.....	4
5. Approbation des comptes ABF 2022.....	6
6. Présentation du rapport d'orientation ABF 2023.....	6
7. Approbation du rapport d'orientation ABF 2023.....	7
8. Présentation du budget prévisionnel 2023.....	7
9. Approbation du budget prévisionnel 2022.....	8
10. Présentation de l'équipe salariée, renforcée en 2023.....	8
11. Présentation des tarifs d'adhésion 2023.....	8
12. Approbation des tarifs 2023.....	9
13. Modifications des statuts et du règlement de l'ABF.....	9
14. Approbation des modifications des statuts et du règlement de l'ABF.....	13
15. Questions, remarques, propositions diverses.....	13

L'assemblée générale de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) s'est tenue dans l'auditorium de la B!B de Dunkerque le jeudi 7 juin de 18h à 20h, veille du Congrès national 2023.

Ont participé à cette Assemblée générale 71 adhérents individuels, 5 collectivités et 70 membres par le biais de procurations confiées aux membres individuels présents.

### 1. Mot d'accueil de la Présidente

Les membres du Bureau national sont heureux d'accueillir les membres de l'ABF à Dunkerque à l'occasion de cette AG. L'absence d'Eleonora Le Bohec Lettieri est toute à excuser, Eléonora étant retenue par d'autres obligations professionnelles.

Cette AG est une « Assemblée générale ordinaire ». Les modifications des statuts et du règlement de l'ABF inscrits à l'ordre du jour nécessiteront toutefois, pour être pleinement validées, de provoquer une nouvelle AG, le quorum n'étant pas atteint ce soir. Une prochaine invitation sera ainsi communiquée en ce sens.

### 2. Présentation du rapport d'activités ABF 2022

L'activité réalisée en 2022, nationalement mais aussi via les groupes régionaux, les commissions et les groupes de travail, a été riche (cf. [rapport transmis](#) à tous les adhérents en amont de cette AG) :

#### Activité des groupes régionaux en 2022

- 15 journées d'études
- Des partenariats locaux avec CRL, CRFCB, DRAC...
- Blogs et réseaux sociaux (FB et Twitter) : 15 000 abonnés cumulés. Besoin de renfort sur le groupe Poitou Charentes. Des collègues de la région seraient les bienvenus !
- Idem pour la relance du groupe de La Réunion. L'ABF a besoin d'un relais local et d'une relance complète du groupe, en lien avec la DRAC. Une bourse spéciale a été proposée aux collègues en poste afin

d'encourager leur participation au Congrès. Aucun candidat ne s'est toutefois saisi de cette opportunité, ce qui reste préoccupant pour le renouvellement attendu de ce groupe.

### Activité des commissions en 2022

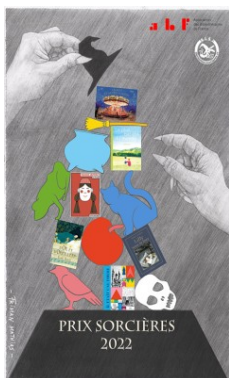
136 membres répartis dans 14 commissions

- **Juillet 2023 : Naissance de la commission Bibliothèques Vertes ! (17 membres)**
- **11 journées d'études** et/ou collaboration ou participation à des journées d'études nationales
- **Participation aux comités de pilotage et groupes de travail** (site Fill « Lire en établissement de santé », portail de l'édition adaptée, observatoire de la lecture des adolescents, Réseau français des fablabs (RFFlabs))
- **Représentation dans plusieurs instances internationales** : CFIBD, IFLA, LIBVER, EBLIDA, NAPLE + soutien au voyage d'Aurélié Bertrand pour recevoir le prix de l'innovation ALA
- 5 blogs (AccessibilitéS, Bibenréseau, Labenbib, Legothèque, Bibliothèques vertes)
- Pages FB et comptes twitter : cumulent + de 15 360 abonnements au total

### Activité des groupes de travail en 2022

- **Loi Robert** - 8 membres  
Créé en 2022 pour contribuer à la médiation de la loi Robert  
Participation à de nombreuses journées  
Mode d'emploi et décryptage sur le site
- **Statuts et concours** - 12 membres  
Créé en 2022 en vue de travailler à des propositions précises ou générales sur les statuts en concours de la fonction publique territoriale à débattre avec le SLL.  
Travail en cours 2022/2023

### Le prix Sorcières 2022



Décerné conjointement avec l'Association des Librairies Spécialisées Jeunesse (ALSJ)

4 commissions ABF sont présentes en région : Hauts-de-France, Lorraine, Aquitaine et Île-de-France.

Une trentaine de bibliothèques participent au vote.

La remise des Prix s'est déroulée à La Bellevilloise à Paris le 15 mai 2022.

C'est une belle concrétisation des partenariats conduits avec tous les acteurs de la chaîne du livre.

### La formation d'auxiliaire de bibliothèques 2021-2022

- 12 sites de formation
- 188 diplômé-e-s
- 201 formateur.rice.s salarié-e-s
- 63 formateur.rice.s bénévoles

La formation, menée de septembre à juin/juillet est en décalage par rapport à l'exercice comptable annuel. Unique en son genre, cette formation reste très importante pour les élèves, l'ABF.

Son organisation nécessite une implication très forte des sites de formations (équipe d'organisation et enseignants). Que tous soient remerciés pour le travail considérable fourni tout au long de l'année !

## Le Congrès national ABF 2022



La 67<sup>e</sup> édition du congrès de l'ABF s'est tenue du 2 au 4 juin 2022 au Centre des Congrès Robert Schuman de Metz.

- 29 conférences
- 529 congressistes
- 39 visiteurs
- 74 exposants

L'immense plaisir de retrouvailles tant attendues, conjugué aux contraintes du bâtiment du centre des congrès ont impacté la fréquentation du salon professionnel (très/trop faible). Des contacts ont été renoués par l'ABF avec les exposants afin d'apporter des solutions et de nouvelles propositions pour le congrès 2023 qui s'ouvre demain à Dunkerque.

## Le bilan de la feuille de route du Bureau National

### Équilibre financier et modèle économique :

- Évolution de l'équipe salariée, recrutements en 2023
- Audit ABF/ABIS prévu 1er trimestre 2023
- Formation d'auxiliaire : activité à consolider et soutenir

### Dynamiser et rendre visible l'action de l'association :

- Statuts et règlement en cours de révision
- Réflexions congrès
- Création commission Bibliothèques vertes et relance de la commission numérique

### Renforcer le plaidoyer et les actions partenariales :

- Élections présidentielles, législatives
- Campagne gratuite
- Présence sur le Salon des Maires
- Actions sur la Loi Robert
- Inter association et actions de coopération : Journée d'étude nationale « Précarité étudiante », Alliance pour la lecture, contacts et liens réguliers avec les autres associations professionnelles

## >> Rappel des priorités présentées en AG pour les orientations 2022 :

### Axe 1 :

- Lien juridique entre ABIS et ABF (vote AG 2020) – ok
- Organisation de l'équipe salariée et des fiches de postes - ok

### Axe 2 :

- Révision du statut et du règlement pour formaliser les décisions votées – ok
- Commissions Développement durable et numérique – ok
- Relance des publications en format léger - ok

### Axe 3 :

- Élections – ok
- Prise de contact élus – à poursuivre et consolider
- Interassociation

L'année 2022, c'était aussi :

- **4 communiqués** : Pass sanitaire, Ukraine, Situation IFLA, Marseille
- **Lettre ouverte** aux candidats à l'élection présidentielle et lettre ouverte au Président de la République
- **Participation à plusieurs COPIL ou groupes de travail** : Assises de la formation, Atlas des bibliothèques, Alliance pour la lecture, Marchés publics et achats de livres
- **Représentation au congrès** de l'ABES, de l'ACIM, de l'ADBU et de l'ABD
- Des échanges réguliers selon les dossiers avec le SLL, la FILL, la Sofia, la FNCC, l'AMF...
- **Échanges interassociatifs** à travers des relations solides, agréables et constructives
- **11 300 heures de bénévolat** (groupes, commissions, formation). Ce recensement a été réalisé pour la première fois par l'ABF afin de le valoriser dans les activités comptables. Ce quantitatif, déjà très important et qui démontre un investissement associatif particulièrement fort, reste une estimation pour 2022. Les calculs 2023 refléteront d'autant plus la réalité de terrain.
- En matière de communication, une nouvelle formule de publication professionnelle a été proposée avec *Le bulletin*, afin de relancer les activités éditoriales de l'ABF. Il s'agit toutefois d'une solution intermédiaire permettant de garder une dynamique et de continuer à offrir une visibilité à l'ABF. De nouvelles forces vives sont néanmoins nécessaires pour continuer dans cette lancée. Avis aux amateurs !

#### Remarques / Questions des participants :

*CP : l'absence d'AG lors du congrès 2022 s'est fait ressentir. Continuer à proposer l'AG sur ce temps de réunion reste intéressant pour atteindre un nombre maximal de participants (voire le quorum) pour voter les décisions. La possibilité de pouvoir réaliser cette AG en visio-conférence comme cela fut exceptionnel permis en temps de covid pourra être appréciée dans les prochaines éditions.*

*>> Beaucoup de débats ont déjà pris forme sur l'organisation de l'AG : date et format. Aucune solution n'est idéale quant au choix d'une date d'AG. Son intégration dans le programme du congrès pose problème en matière de location de salle en soirée (ce qui fut le cas pour Metz et pour le Kursaal de Dunkerque). Une autre problématique calendaire est compliquée à gérer : celle de la clôture des budgets pour le mois de juin. Nous allons travailler à une amélioration des outils et des démarches afin de faciliter cette clôture dans les temps.*

*CP : à titre d'exemple, l'ADBU réalise chaque année une AG en présentiel pendant son congrès + une AG en visio dans l'année*

*>> C'est une piste qu'il sera intéressante à creuser, une fois la possibilité de réaliser les AG de l'ABF en visio inscrite dans les statuts. Un benchmarking va être réalisé auprès d'autres associations pour revoir l'organisation de l'ABF sur le sujet.*

### 3. Approbation du rapport d'activités ABF 2022

Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 146

### 4. Présentation des comptes, bilan et rapport financier ABF 2022

La clôture des comptes s'est avéré être un exercice périlleux, la récupération de toutes les données nécessaires s'est bouclée lundi ! Néanmoins, le résultat démontre le déroulement d'une année exceptionnelle, caractérisée par la fin des restrictions sanitaires et la relance du congrès et des sites de formation d'auxiliaire de bibliothèques.

**Clôture de l'exercice 2022 : excédent de 209 665 €**

Soit une variation de 206,38 % par rapport à 2021

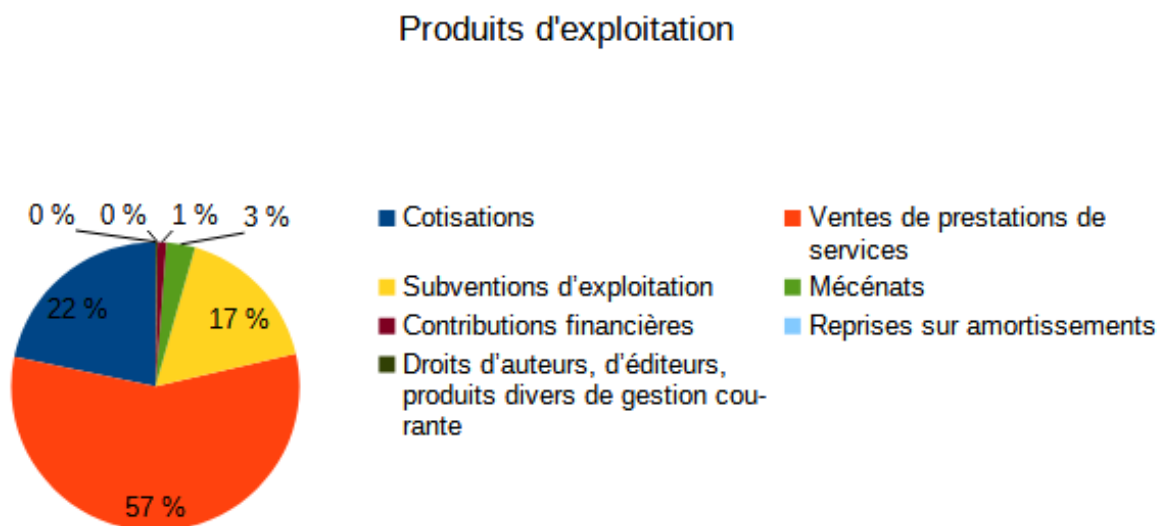
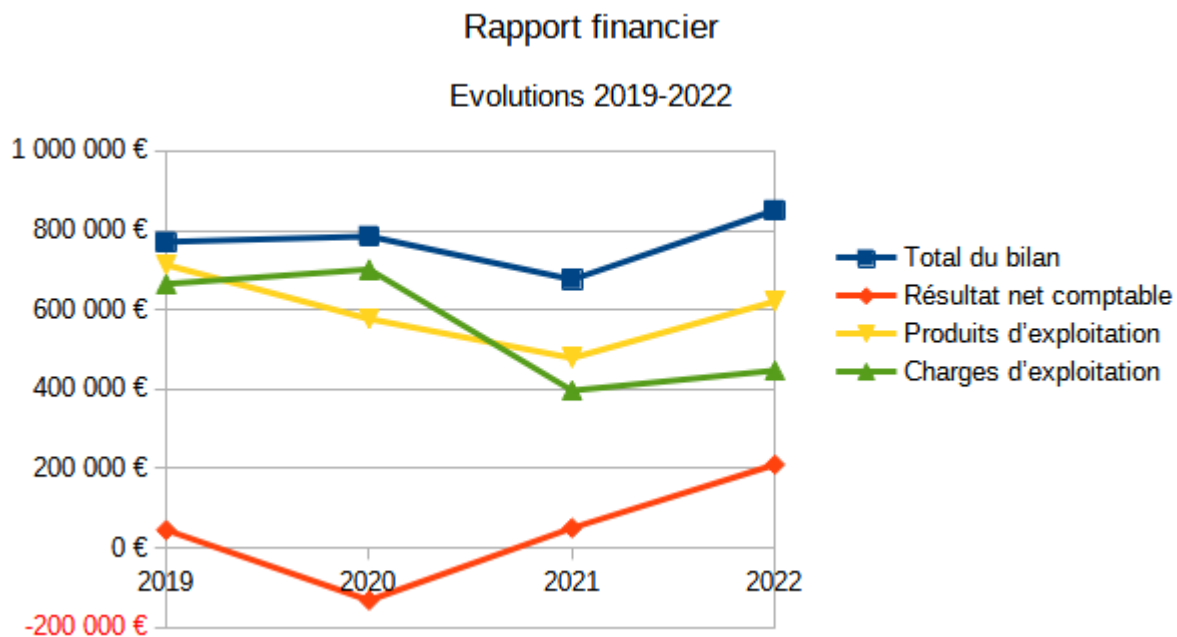
Produits d'exploitation : en hausse de 29,84 % par rapport à l'exercice précédent :

- Tenue du congrès en présentiel : +82 260 €
- Hausse du chiffre d'affaire de la formation d'auxiliaire de bibliothèque : +49 759 €
- Augmentation du montant des subventions obtenues par les groupes & mécénat (SOFIA): + 55 403 €

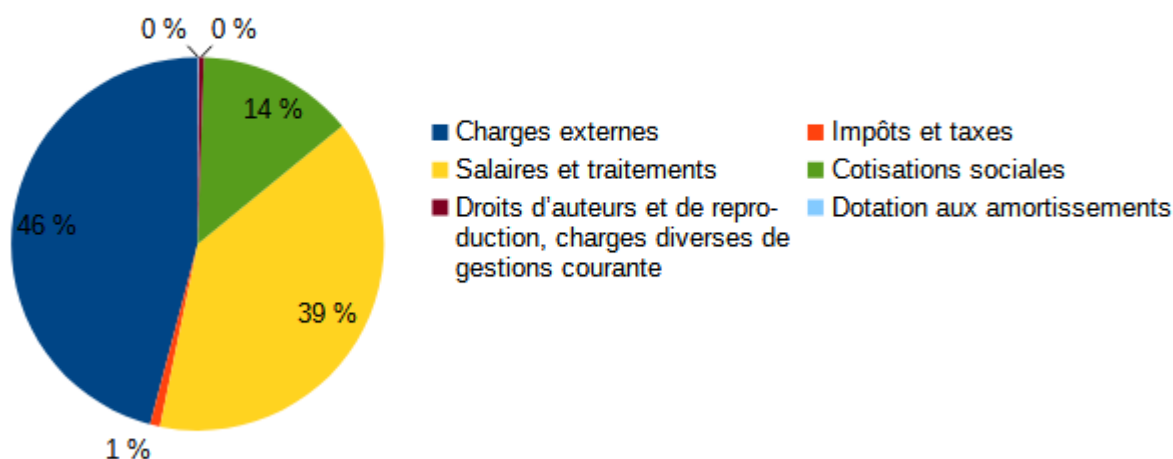
Charges d'exploitation : en hausse de 12,66 % par rapport à l'exercice précédent

La fin des restrictions sanitaires et la tenue du congrès ont permis de relancer les activités de l'ABF, et donc d'un certain nombre de dépenses : +56 349 €

Valorisation du bénévolat : 11 214h = 129 185 € (11,52 €/heure)



## Charges d'exploitation



### 5. Approbation des comptes ABF 2022

Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 146

### 6. Présentation du rapport d'orientation ABF 2023

Le cadre : la feuille de route du mandat

Axe 1 :

- L'avenir de l'ABIS > un audit est réalisé et des décisions sont à prendre quant à la formalisation des activités des salariés menées à travers cette filiale commerciale. La meilleure solution pourrait être celle de dissoudre l'Abis et d'intégrer ses activités au sein de l'ABF. Des discussions sont actuellement en cours, pour une clarification attendue. A noter que la situation financière de l'Abis se redresse après 2 années « blanches » grâce aux bénéfices réalisés par l'organisation du Congrès de Metz
- La formation : modèle économique et organisationnel, contenus pédagogiques et organisation des sites – Séminaire de travail prévu en automne 2023 > le récent recrutement de Delphine MARTINCOURT sur un poste pleinement consacré aux activités de formation apporte déjà un soutien considérable dans l'organisation et la coordination des différents sites de formation régionaux de l'ABF

Axe 2 :

- Les publications > comme exprimé précédemment, « le bulletin » doit évoluer, à condition que l'arrivée de renfort viennent soutenir le tout petit comité éditorial
- La révision des statuts et du règlement
- Mise en place d'une commission numérique > lancée début 2023 avec une quinzaine de collègues dont une partie issue de l'ex-commission Labenbib qui se trouve ici fusionnée autour de missions élagies
- Renforcer la commission Vie de l'association > laissée en veille car les membres qui la compose sont également très investis pour l'ABF sur d'autres instances ou sujets. Des forces vives sont souhaitées !
- Journée d'étude nationale, commission Bibliothèques vertes en collaboration avec la BPI – 12 Décembre 2023

### Axe 3 :

- Poursuivre le travail engagé sur la Loi Robert
- Dossiers « Statuts et concours » de la FPT
- Campagne Gratuité > campagne lancée avec la diffusion progressive de 8 témoignages d'élus. Des témoignages supplémentaires sont les bienvenus pour poursuivre sur cette belle campagne, déjà bien relayée
- Coopération Internationale renouvelée > poursuite de la représentation de l'ABF dans différentes instances internationales. Les congrès européens vont être relancés après une mise en suspens (covid). Une Journée d'étude est en cours de préparation pour 2024 autour de la thématique « innover en période de frugalité »
- Un chantier « archives » prend actuellement forme autour d'une mission de récolement des archives physiques conservées au siège de l'ABF à Paris. Un stagiaire conseillé par le Rn2A réalise cette mission (CDD de 2 mois), soutenue par une subvention du Service du Livre et de la Lecture (Ministère de la Culture). Cette mission pourrait être prolongée (sous réserve d'un nouveau soutien financier du SLL).

### Remarques / Questions :

PC : En lien avec l'axe 3, le comité d'éthique a présenté tout à l'heure en Conseil national le lancement d'une réflexion sur la sensibilisation du politique, qui mérite d'être évoquée ici, en vue des perspectives électorales à venir. Il sera question de renforcer les outils de plaidoyer et argumentaires de l'ABF pour faire face à d'éventuelles modifications politiques qui mettraient en cause (voire en danger) les principes de la lecture publique. C'est un sujet éminemment important, qui sera travaillé en amont avec les élus (convaincus).

## 7. Approbation du rapport d'orientation ABF 2023

Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 146

## 8. Présentation du budget prévisionnel 2023

<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Cotisations	121 400 €	134 940 €	Autres achats et charges externes	220 000 €	205 012 €
Ventes de prestations de services	250 000 €	353 701 €	Impôts, taxes et versements assimilés	12 000 €	3 847 €
Concours publics et subventions d'exploitation	105 000 €	104 950 €	Salaires et traitements	200 000 €	174 738 €
Mécénats	20 000 €	20 000 €	Cotisations sociales	70 000 €	60 737 €
Contributions financières	6 000 €	6 084 €	Dotations au amortissements et dépréciations	400 €	371 €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	500 €	120 €	Autres charges	2 000 €	1 995 €
Autres produits	1 500 €	1 336 €			
<b>TOTAL</b>	<b>504 400 €</b>	<b>621 131 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>504 400 €</b>	<b>446 700 €</b>

L'ABF présente un budget prévisionnel à l'équilibre à 504 400 € en charges et en produits.

L'ABF dénombre moins de centres de formation, donc moins de stagiaires, ce qui entraîne une baisse des ventes de prestation. Les charges ont en hausse avec les salaires et cotisations liées aux contrats de Delphine MARTINCOURT et de Claire DUPUY, recrutées en avril 2023.

### Remarques / Questions

CM : il serait intéressant d'intégrer dans ce tableau la valorisation du bénévolat réalisée par l'ensemble de l'ABF et également ce qu'impliquerait la dissolution de l'Abis

>> le tableau présenté ici n'est qu'une synthèse des véritables bilans fournis en amont de cette AG.

## 9. Approbation du budget prévisionnel 2022

Abstention : 1 - Contre : 0 - Pour : 145

## 10. Présentation de l'équipe salariée, renforcée en 2023

Deux nouvelles salariées ont rejoint Aurélie AYOUDJ (Chargée de mission communication et évènementiel) et David CILIA (Développeur web et webmestre) :

- Delphine MARTINCOURT, chargée de mission formation
- Claire DUPUY, chargée de mission administrative et financière

Le bureau national a révisé les différentes fiches de poste et se félicite de l'arrivée tant attendue de nouvelles têtes fortement investies pour l'ABF. Merci à tous les 4 !

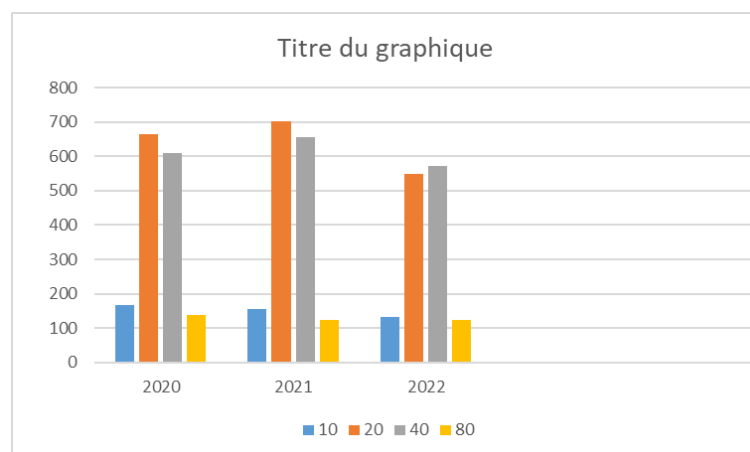
## 11. Présentation des tarifs d'adhésion 2023

Une reconduction des tarifs actuellement pratiqués est proposée pour 2024, à savoir :

- Adhésion collectivité : 260 €
- Adhésion individuelle :
  - Bénévoles, étudiants et moins de 900 € : 10 €
  - Salarié·e·s au revenu compris entre 900 et 1 800 € : 20
  - Salarié·e·s au revenu compris entre 1 800 et 2 800 € : 40 €
  - Salarié·e·s au revenu supérieur à 2 800€ : 80€

L'articulation entre adhésions individuelles et adhésion collectivités ne permet pas d'impulser les adhésions, dans un sens comme dans l'autre. L'évolution des tarifs est un sujet qui fait consensus et a été abordé lors du séminaire de février 2023. Différentes hypothèses en sont sorties : cotisation selon le revenu médian et non par tranche de salaires ; un prix de base avec la possibilité d'un don supplémentaire ; un nouveau modèle à inventer pour les collectivités en fonction du nombre de bénéficiaires (taille de la collectivité). Il manque toutefois le bilan d'une « année de fonctionnement normale » pour en tirer les bonnes conclusions. Le sujet reste à l'ordre des réflexions 2023.

Évolution des adhésions individuelles, depuis 2020 (sans augmentation du montant des cotisations) :





## Remarques / Questions :

CP : à titre d'exemple, l'ADBU pratique des tarifs d'adhésion collective par tranche de bénéficiaires des collectivités avec une diminution du prix du congrès pour les collectivités adhérentes.

>> Un benchmarking sera réalisé pour nourrir les réflexions qui seront à conduire par la commission Vie de l'association, une fois renforcée

CM : le nombre d'adhérents est à remettre au cœur des préoccupations de l'ABF, même si le sujet n'est pas nouveau. Soyons ambassadeurs de l'ABF !

## 12. Approbation des tarifs 2023

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 146

## 13. Modifications des statuts et du règlement de l'ABF

Le remaniement complet des statuts et du règlement de l'ABF est souhaité depuis plusieurs années et en particulier depuis le mandat du bureau national précédent.

Cf. explications du contexte, de la démarche de réflexion lancée et des modifications proposées.

### Le contexte

Cette révision s'est avérée nécessaire au vu des difficultés à renouveler le bureau national et un minimum de 20 groupes régionaux en 2019 mais également pour entériner des décisions actées en CN et en AG, encore impossibles à mettre en œuvre sans modifications de ces deux documents cadres de l'association :

- Adhésions glissantes
- Intégration des apprentis dans les formations
- Possibilité de tenue des AG en visio conférence (Régionales et nationale)

En dehors de ces décisions déjà actées en CN et AG, la réflexion est menée, depuis 2020, par les deux bureaux successifs, la commission vie de l'association et le conseil national.

Le séminaire 2023, organisé début février à Caen, a été consacré à cette réflexion.

### Méthode de travail :

4 groupes de travail animés par 1 ou 2 membres du BN pour aborder les points à modifier :

- Groupes régionaux : forces, faiblesses, périmètres d'actions...
- Composition du bureau national et fonctionnement
- Droit de vote des commissions
- Tarifs individuels et collectivités

À l'issue du travail en groupe, restitution et partage collectif pour formaliser des propositions de modification et de rédaction.

## Les points déjà validés en Conseil National ou en Assemblée Générale

Et en rouge, les nouvelles dispositions retenues lors de cette AG du 7/06/2023 :

STATUTS	
<b>Article 6</b> L'association est administrée par un conseil national dont le nombre de membres est fixé au minimum à vingt et au maximum à vingt-six	Au sein de l'association sont constitués des groupes régionaux, <b>dont le nombre ne doit pas excéder vingt-six.</b>
<b>Article 2</b> Les moyens d'action de l'association consistent en : <ul style="list-style-type: none"><li>· réunions, conférences, congrès, journées et voyages d'études ;</li><li>· formation professionnelle, organisation de stages ;</li><li>· constitution de groupes de travail spécialisés</li><li>· publications imprimées et électroniques, site Internet et tous moyens de communication existants et à venir ;</li><li>- concours, prix et récompenses</li></ul>	<b>Article 2</b> Les moyens d'action de l'association consistent en : <ul style="list-style-type: none"><li>· réunions, conférences, congrès, journées et voyages d'études ;</li><li>· formation professionnelle, organisation de stages ; <b>formation des apprentis</b></li><li>· constitution de groupes de travail spécialisés</li><li>· publications imprimées et électroniques, site Internet et tous moyens de communication existants et à venir ;</li><li>- concours, prix et récompenses</li></ul>
REGLEMENT	
<b>Article 3</b> L'adhésion est valable pour l'année civile quelle que soit la date d'adhésion.	L'adhésion est valable <b>de date à date</b>
<b>Article 12 - Votes et consultations en ligne</b> L'assemblée générale nationale ou celle d'un groupe régional n'est constituée qu'en réunion physique, avec d'éventuelles procurations. Toutefois, entre deux réunions, une consultation indicative peut être organisée à distance. Pour bien marquer la différence avec un vote, on l'appellera « sondage ». Les membres du Bureau national, du Conseil national et des conseils d'administration des groupes régionaux peuvent voter en réunion et entre deux réunions soit par messagerie soit par consultation en ligne ou par téléphone. Les procurations ne sont pas admises dans ce cas. Tous les votes en Conseil national se font sur la base d'une délibération écrite, au besoin en séance	L'assemblée générale nationale ou celle d'un groupe régional peut être constituée en réunion physique, en ligne ou en format hybride, avec d'éventuelles procurations. <b>Vote en ligne et vote par correspondance</b>

## >> Groupes régionaux : forces, faiblesses, périmètres d'action

Introduire la notion de co-présidence de groupe

Règlement – Article 16	
Lors de sa première réunion, le conseil d'administration procède à l'élection en son sein des postes à pourvoir, sauf la·le président·e qui aura été élu·e au suffrage direct lors de l'assemblée générale. En cas de démission en cours de mandat d'un membre du bureau - autre que la·le président·e - il est procédé à une nouvelle élection, au sein du conseil d'administration. Les membres cooptés en cours de mandat au conseil d'administration des groupes régionaux assistent aux conseils avec voix consultative	Lors de sa première réunion, le conseil d'administration procède à l'élection en son sein des postes à pourvoir, Le bureau doit être constitué d'un présidents, de 2 co présidents maximum, d'un VP, un secrétaire et un trésorier. En cas de démission en cours de mandat d'un membre du bureau - autre que la·le président·e - il est procédé à une nouvelle élection, au sein du conseil d'administration. Les membres cooptés en cours de mandat au conseil d'administration des groupes régionaux assistent aux conseils avec voix consultative

Intégrer les responsables de sites de formation au sein de bureaux régionaux et revaloriser la formation dans les documents de présentation de l'ABF

Règlement – Article 16	
Lors de sa première réunion, le conseil d'administration procède à l'élection en son sein des postes à pourvoir, sauf la·le président·e qui aura été élu·e au suffrage direct lors de l'assemblée générale	Lors de sa première réunion, le conseil d'administration procède à l'élection en son sein des postes à pourvoir, Le bureau doit être constitué d'un présidents, de 2 co présidents maximum, d'un VP, un secrétaire et un trésorier. <b>SI le groupe a un centre de formation, le responsable du site est membre de droit du bureau régional.</b>
Règlement – Article 5	
Les groupes régionaux ont pour rôle : (...)	<b>Mettre l'item en première position</b> · gérer les activités qu'ils mettent en œuvre à l'échelon régional, et en particulier la formation

Certains points des statuts et règlement sont à réviser et éclaircir en fonction du droit coutumier.

Statuts – Article 5	
Si un membre du bureau renonce à sa fonction en cours de mandat, il est procédé à son remplacement par cooptation au sein du conseil d'administration du groupe jusqu'à la prochaine assemblée générale qui désigne alors un titulaire pour la durée restante du mandat	<b>Ajouter</b> : le CA peut, en cours de mandat, coopter d'autres membres parmi ses adhérent.e.s jusqu'à la prochaine assemblée générale qui désigne alors un titulaire pour la durée restante du mandat.
Statuts – Article 16	
Chaque groupe régional doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Il est justifié chaque année auprès du préfet du département dont relève le siège.....	Chaque groupe régional <b>doit tenir une comptabilité distincte qui contribue au compte de résultat de l'association.</b> Le compte de résultat est justifié chaque année....

## >> Composition du Bureau national et fonctionnement

Introduire la possibilité de co-présidence (cf. groupes régionaux)

Statuts – Article 6	
Le conseil élit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau national composé d'un président, d'un ou deux vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier.	Le conseil élit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau national composé d'un président, <b>de deux co présidents maximum</b> d'un ou deux vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier.

**Cooptation et droit de vote** : Réaffirmer la cooptation possible au sein du bureau national et éclaircir la question du droit de vote pour les membres cooptés

Statuts – Article 6	
Le bureau national pourra se faire assister dans sa tâche par un ou deux secrétaires généraux adjoints et par un trésorier adjoint. Choisis par le bureau national, parmi les membres actifs, et validés par un vote du conseil national, ils pourront, appelés par le président, assister aux séances du conseil national avec voix consultative	Le bureau national pourra se faire assister dans sa tâche par un ou deux secrétaires généraux adjoints et par un trésorier adjoint. Choisis par le bureau national, parmi les membres actifs, et validés par un vote du conseil national, ils pourront, appelés par le président, assister aux séances du conseil national <b>avec droit de vote</b>

**Calendrier des élections** : Décaler davantage élections régionales et élections nationales

Règlement – Article 18	
La réunion du Conseil national lors de laquelle doit avoir lieu le renouvellement du Bureau national est la première de l'année	La réunion du Conseil national lors de laquelle doit avoir lieu le renouvellement du Bureau national doit se <b>tenir dans un délai de 6 mois maximum lors de l'année de renouvellement des mandats.</b>

Introduire la possibilité pour un groupe d'être représenté au sein du CN si aucun-e des président-e-s ou co président-e-s n'est disponible

Garantir que le représentant soit bien un membre élu au CA – 1 groupe = 1 voix

Statuts – Article 6	
Le conseil national est constitué par les présidents des groupes. En cas d'empêchement ou de vacance, ils peuvent être remplacés au conseil national par un vice-président	Le conseil national est constitué par les présidents des groupes. En cas d'empêchement ou de vacance, ils peuvent être remplacés au conseil national <b>par vice président ou un membre élu au CA</b>

## >> Droit de vote des commissions

Statuts – Article 7	
	<b>Ajouter :</b> Le Conseil national se réunit en présence des représentants de commissions. Ses décisions sont prises à la majorité des voix après avoir entendu l'avis des commissions présentes sur tout sujet concernant l'association.
Règlement - Article 9	
Les responsables et les membres des commissions et des groupes de travail doivent être adhérents à l'ABF. Les commissions et groupes de travail sont tenus de faire un rapport d'activités et un rapport financier annuel présentés au Conseil national, selon le même calendrier que les groupes régionaux. Ces rapports sont intégrés dans le rapport moral présenté à l'assemblée générale. Les responsables des commissions et des groupes de travail doivent être adhérents à titre individuel et assistent au Conseil national avec voix consultative.	Les responsables et les membres des commissions doivent être adhérents à l'ABF. Les commissions sont tenus de faire un rapport d'activités et un rapport financier annuel présentés au Conseil national, selon le même calendrier que les groupes régionaux. Ces rapports sont intégrés dans le rapport moral présenté à l'assemblée générale. Les responsables des commissions doivent être adhérents à titre individuel et assistent au Conseil national avec voix consultative.

### Remarques / Questions :

*Proposition de PW : A glisser dans la constitution du bureau régional = responsable du site de formation (membre de droit du bureau) ou validation par cooptation du bureau national*

*CG : si 2 co-présidents siègent, il faudra rester vigilant sur l'identification précise des missions de relations publiques de ces 2 co-présidents auprès des partenaires (expérience d'un flottement ressentie par le SLL avec le bureau précédent)*

*JLD : pourquoi ne pas ouvrir à encore plus de co-présidents ?*

*>> Non, car postes de vice-présidents/co-présidents n'ont pas la même représentativité symbolique ni teneur. Dans tous les cas, il existe un réel partage des responsabilités entre les membres du bureau. La co-présidence est une possibilité pour partager le vertige que représente le poste de Président.*

*>> Une précision sur l'article 18 : « dans un délai de 6 mois après l'élection » est un décalage utile pour connaître ses collègues et faire un tuilage = dynamique et complémentarité collective*

*EC : la durée des mandats des commissions est peut-être à réétudier pour la commission International. Il ne faudrait pas que cette durée mette en péril les mandats d'élus à l'international et les représentations de l'ABF en jeu.*

Comme indiqué en préambule de cette AG : une AG extraordinaire se déroulera prochainement afin d'entériner ces décisions modificatives.

## 14. Approbation des modifications des statuts et du règlement de l'ABF

Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 146

## 15. Questions, remarques, propositions diverses

Sans objet. Très bon congrès à toutes et à tous !